FORUM DU RESEAU RURAL

REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

2 octobre 2018 à Manosque

Les programmes européens dédiés aux territoires ruraux

reseaurural.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

RéseauRural Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

europe.maregionsud.fr

Les programmes opérationnels régionaux

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

Programme de Développement Rural Régional (FEADER)
Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur

1. Le programme – Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget FEADER 2014-2020 : 476 M€

Le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) est dédié au développement rural, second pilier de la Politique Agricole Commune. Il est complémentaire des politiques de marché et de soutien aux revenus et des actions menées au titre des politiques de cohésion économique et sociale.

Ce fonds est mis en œuvre sur le territoire français au travers de 27 programmes de développement rural régionaux et de 2 programmes nationaux (réseau rural national et gestion des risques et assistance technique). Un cadrage national permet d'assurer une cohérence sur certaines politiques nationales, en faveur notamment du soutien aux zones défavorisées, de l'installation des jeunes agriculteurs ou de l'environnement.

Le FEADER finance :

- La compétitivité des secteurs agricole et forestier
- L'environnement et le paysage
- La qualité de vie dans les zones rurales
- La diversification de l'économie rurale

2. Type de projets soutenus

476 M€ sont investis dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2014-2020 afin de soutenir l'agriculture et la sylviculture et améliorer la compétitivité des entreprises agricoles, sylvicoles et agroalimentaires pour que l'agriculture régionale constitue un élément stratégique de l'économie des territoires ruraux et périurbains.

Le Programme de Développement Rural Provence-Alpes-Côte d'Azur se décline en 11 priorités d'investissement pour encourager les jeunes agriculteurs, compenser les handicaps naturels, protéger les exploitations contre la prédation, favoriser les pratiques agroenvironnementales, développer l'agriculture biologique, protéger les sites à haute valeur naturelle « Natura 2000 », moderniser les exploitations, investir dans l'irrigation, améliorer la compétitivité, favoriser la transformation et la commercialisation, développer l'emploi en finançant l'installation et en protégeant le foncier agricole, aider au maintien du pastoralisme, protéger, moderniser, reconstituer les forêts, contribuer au développement rural.

3. Bénéficiaires cibles

Tous types de structures : collectivités locales, entreprises, associations, laboratoires de recherche,

agriculteurs...

Les projets doivent disposer également d'un cofinancement public provenant de l'État, d'une collectivité ou d'organismes publics.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

Construction d'une nouvelle bibliothèque municipale à Crots (Hautes-Alpes) – Mesure « Services de base »

La commune de Crots, qui se situe en bordure du lac de Serre-Ponçon, est très étendue et compte une population de 1 021 habitants. Sa population s'accroît régulièrement alors que ses équipements sont sous-dimensionnés. La bibliothèque actuelle mesure 20 m² et est mal conçue pour recevoir les classes scolaires, des réunions ou des expositions. La nouvelle bibliothèque comptera une superficie totale de 134 m² permettant de créer plusieurs zones (enfants, adultes, adolescents) et un espace de travail.

Budget : 207 000 €, dont 25 000 € de FEADER

Consolidation et restauration de la chapelle de Châteauvieux à Signes (Var) – Mesure « Patrimoine rural »

Des travaux conséquents sont à réaliser pour consolider les fondations par la mise en place de tirants avant la restauration de la structure et de la voûte. En plus des travaux de consolidation et de restauration, la chapelle sera valorisée par une signalisation et un fléchage.

Budget : 100 000 €, dont 42 400 € de FEADER

Construction d'une nouvelle unité de production de produits régionaux de la Maison TELME - Peyrus (Alpes-de-Haute-Provence) – Mesure « Investissements dans les industries agro-alimentaires »

La Maison TELME inscrit son projet de développement dans le cadre d'un aménagement et d'un agrandissement de son unité de production ainsi qu'un recours significatif aux produits agricoles régionaux.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle unité de production de 470 m2 de terrines de viandes comprenant la production et la vente directe sur site.

Budget : 711 500 €, dont 150 800€ de FEADER

Informations complémentaires :

https://europe.maregionsud.fr/jai-un-projet/programmes-europeens/pdr-feader/

Contact :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/Direction de l'Agriculture et de l'Eau/Service FEADER

27 Place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20

Secrétariat : 04.91.57.54.29

feader-information@maregionsud.fr et singargiola@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Programme LEADER - Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appels à projets et sélection des projets réalisés par les territoires (Groupes d'action locale)

Budget FEADER : 25.2M€

LEADER signifie " Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ". Le programme vise à soutenir des projets de développement rural innovants lancés au niveau local afin de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Elle est alimentée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

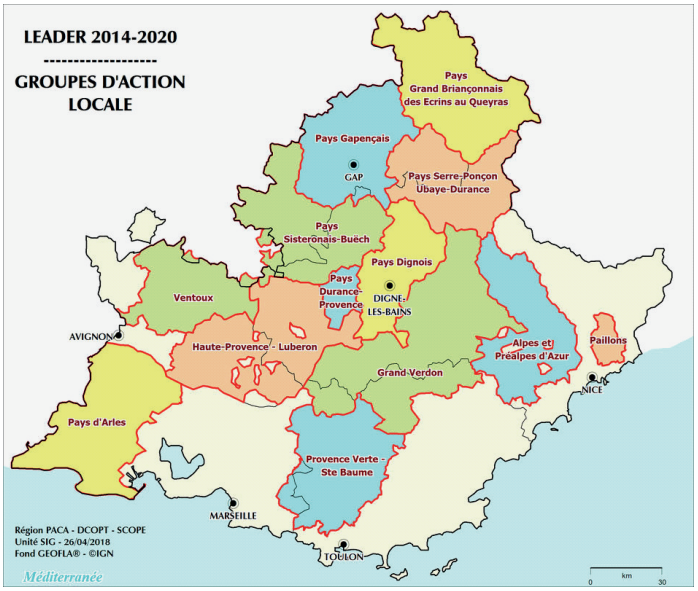

Le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a sélectionné, en 2015, 13 Groupes d'Action Locale (GAL) pour mettre en œuvre le programme LEADER 2014-2020.

2 axes thématiques prioritaires, définis par le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020, portent l'ensemble des Stratégies Locales de Développement en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Axe 1 : Promouvoir le développement économique par la valorisation des ressources du territoire
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services

2 principes transversaux, définis par le PDR 2014-2020, encadrent ces axes thématiques :

- Promotion de l'intelligence collective par la mise en réseau des acteurs du développement local
- Prise en compte des défis posés par la transition écologique et énergétique à l'échelle locale

C'est dans ce cadre que chaque Groupe d'Action Locale a défini sa Stratégie Locale de Développement. Au sein de ces Stratégies, propres à chaque GAL, il ressort quelques sujets phares : services, agriculture, circuits courts, entreprenariat, liens entre les générations, tourisme.

2. Zones d'éligibilité

Les 13 GAL recouvrent la quasi-totalité des territoires ruraux de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(voir la carte)

3. Bénéficiaires cibles

Le Programme s'adresse à tous les porteurs de projets du secteur public et privé des territoires ruraux (situés dans les périmètres des GAL), en fonction des appels à projets définis par les GAL

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

Structuration des activités - Laboratoire Acanthis (Hautes-Alpes)

Soutenu par le GAL du Pays gapençais, ce projet vise à développer et diversifier les activités du laboratoire Acanthis à travers les partenariats locaux avec les producteurs et les distributeurs.

Budget de 128 000€, dont 77 000€ de FEADER

Micro-régie territoriale de production d'énergie électrique propre - Collaborative energy SAS à Cotignac (Var)

Soutenu par le GAL de la Provence verte, ce projet vise à développer sur le territoire de la Provence Verte en partenariat avec Cotignac, une première micro-régie territoriale de production d'énergie propre (micro-régie locale de 10+kW) basée sur le modèle innovant de micro-éolienne.

Budget : 253 860 € dont 126 925 € de FEDER

Informations complémentaires :

https://reseaurural.maregionsud.fr/leader/leader-2014-2020-en-provence-alpes-cote-dazur/

Contacts

Dans chaque GAL, un animateur et un gestionnaire : contacts à retrouver sur le site du Réseau rural.

Animateurs du Réseau rural régional :

Christelle Caso / Téléphone : 04 88 10 76 57 / Email : ccaso@maregionsud.fr

Thomas Djian / Téléphone : 04 88 10 76 28 / Email : tdjian@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

Le Programme Interrégional du Massif des Alpes (POIA-FEDER)

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget POIA 2014-2020 : 34 M€ de FEDER

Adopté en décembre 2014 par la Commission européenne, le POIA est un outil de développement destiné aux massifs alpins des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il doit permettre de développer le tourisme estival, de protéger la biodiversité, de structurer la filière alpine de la transformation du bois et d'optimiser la protection face aux risques naturels.

Le programme consacre 18 M€ à des actions de valorisation des richesses culturelles et naturelles des territoires de montagne destinée à augmenter la fréquentation touristique estivale.

4 M€ permettent de protéger et valoriser les espaces naturels et la biodiversité alpine.

Le POIA alloue 6 M€ au développement du secteur de la transformation de bois d'œuvre certifié " Bois des Alpes ".

Enfin, 5 M€ facilitent la mise en place de démarches de " Gestion Intégrée des Risques Naturels " (GIRN).

Pour la période de programmation 2014-2020, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est autorité de gestion unique, en collaboration étroite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Commissariat de Massif.

2. Bénéficiaires cibles

Ce programme s'adresse aux collectivités, aux syndicats mixtes, aux associations, aux entreprises...

REGION SUD

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

Musée de l'herboristerie et de la lavande en Pays de Lure : Artemisia Museum inauguré le 22/06/2018

Le projet porte sur l'aménagement d'un musée sur le site du Couvent des Cordeliers à Forcalquier, dans les Alpes de Haute Provence. Le musée espère accueillir 25 000 visiteurs d'ici trois ans. Il présentera de façon ludique et intéractive l'histoire de l'exploitation des simples de la Montagne de Lure à des fins médicinales, cosmétiques et de parfumerie.

Budget : 249 905 € dont 74 972 € de FEDER

Développement de l'activité Bois des Alpes

Le projet porte sur l'agrandissement et l'aménagement de l'atelier de montage de panneaux destinés à la fabrication de maisons à ossatures bois de la société Alpes Méditerranée Charpente. La société prévoit grâce à cet investissement de devenir la première entreprise à proposer des maisons certifiées Bois des Alpes.

Budget : 253 860 € dont 126 925 € de FEDER

Informations complémentaires :

https://europe.maregionsud.fr/jai-un-projet/programmes-europeens/poia/

Contact :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des Affaires Européennes / Service POIA

Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde - 13481 Marseille cedex 20

Tel : 04.91.57.50.17

Poia@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional

Le Programme Opérationnel Régional FEDER - FSE
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Volet FEDER

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget FEDER 2014-2020 : 284 M€

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions et en développant leur accessibilité.

L'objectif est de financer des investissements dans les domaines de l'innovation, la recherche, le soutien aux PME, les technologies de l'Information et de la Communication, la stratégie numérique, la transition énergétique, la valorisation durable des ressources et l'inclusion sociale par l'emploi.

Le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 pour la Région Sud se fixe pour objectif général de stimuler l'emploi au travers de 5 axes prioritaires, dont 4 soutenus par le FEDER.

2. Bénéficiaires cibles

Axe prioritaire 1 : Recherche, Innovation, PME

Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche, organismes publics de recherche, acteurs de l'écosystème de l'innovation, collectivités, établissements publics, entreprises et leurs groupements, centres techniques publics, opérateur régional de tiers-investissement, fonds de garantie régional

Axe prioritaire 2 : Technologies de l'Information et de la Communication

Entreprises et leurs groupements, associations (clusters, pôles, etc.), collectivités territoriales et leurs groupements, chambres consulaires, Agence régionale d'innovation, incubateurs, pépinières, maisons de santé, hôpitaux, établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche

Axe prioritaire 3 : Transition énergétique - Valorisation durable des ressources

Opérateurs ferroviaires, établissements publics, collectivités locales, ainsi que les autorités organisatrices de transports, entreprises, bailleurs sociaux, copropriétés, associations, sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales

Axe prioritaire 4 : Inclusion sociale par l'emploi

Structures privées (entreprise ou groupement d'entreprises, associations), publiques (Etablissements public, collectivité territoriale...) et parapubliques (consulaires…)

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

Restauration hydromorphologique du Colostre Phase 1

Le projet porté par le Syndicat mixte du parc naturel du Verdon concerne la restauration du Colostre, affluent du Verdon, sur une section de 2km entre Allemagne en Provence et Saint-Martin de Brômes. Sur ce tronçon, le Colostre souffre de nombreux seuils, digues, resserrements, néfastes pour la vie piscicole, le tourisme et le transit sédimentaire.

Budget : 1 265 850 € dont 632 925 € de FEDER

Déploiement du Très Haut Débit pour les entreprises et sites à enjeux des départements 04 et 05

Les opérateurs privés de télécommunications Très Haut Débit (THD) investissent uniquement dans les zones densément peuplées. L'équipement en THD des zones délaissées par l'initiative privée nécessite une intervention publique. Ce projet, porté par le Syndicat mixte Ouvert (SMO) PACA THD, vise à raccorder au THD un ensemble de sites prioritaires dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que leurs populations.

Budget : 40 000 000 €, dont 10 000 000 € de FEDER

Informations complémentaires :

https://europe.maregionsud.fr/jai-un-projet/programmes-europeens/po-feder-fse/

Contact :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des Affaires Européennes / Service FEDER

Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde - 13481 Marseille cedex 20

Tel : 04 91 57 54 07

Mail : feder@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Social Européen

Le Programme Opérationnel Régional FEDER - FSE
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Volet FSE

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget FSE 2014-2020 : 149 M€

Le Fonds Social Européen est le principal dispositif européen de soutien à l'emploi : il intervient pour aider les personnes à trouver des emplois de meilleure qualité et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables à tous les citoyens de l'Union Européenne. Pour ce faire, il investit dans le capital humain de l'Europe - les travailleurs, les jeunes et tous les demandeurs d'emploi.

En Europe, le FSE aide chaque année dix millions de personnes à trouver un emploi ou à améliorer leurs compétences professionnelles.

307 M€ sont investis en Région Sud Provence - Alpes - Côte d'Azur via le Fonds Social Européen sur la période 2014-2020.

- 149 M€ sont gérés par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'orientation et de la formation des demandeurs d'emploi,
- 158 M€ sont gérés par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social par l'intermédiaire de la DIRECCTE en région au titre de l'emploi et de l'inclusion.

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie également de 7,8 M€ pour la mise en œuvre de l'Initiative de l'Emploi des Jeunes sur le département des Bouches-du-Rhône.

2. Bénéficiaires cibles

Le fonds vise à soutenir des actions portées par des entités publiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics, organismes consulaires, et entités privées : organismes de formation, entreprises, associations.

Au titre du programme régional, ces actions doivent viser les personnes les plus éloignées de l'emploi à savoir les demandeurs d'emploi et les inactifs et plus particulièrement :

- Les demandeurs d'emploi et les inactifs non qualifiés ou possédant un bas niveau de qualification : jeunes, femmes, seniors, travailleurs handicapés, publics victimes de discrimination, personnes confrontées à des situations d'illettrisme
- Les publics les plus éloignés de l'emploi : en décrochage scolaire, jeunes sous-main de justice (entendu ici au sens de jeunes bénéficiant d'un suivi de la protection judiciaire de la jeunesse en secteur public ou en secteur habilité ou d'un suivi administration pénitentiaire) et personnes ayant le moins d'opportunités, notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville

- Les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et plus particulièrement, les jeunes en situation de chômage de longue durée et les jeunes à la recherche d'un premier emploi conforme à leur niveau de qualification

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

Augmenter l'accès des jeunes dans les actions d'orientation et de formation - Centre Educatif et de Formation aux Travaux Publics d'Aspres-sur-Buëch (05)

L'objectif de cet établissement, qui compte 24 places, est de faciliter l'intégration sociale et professionnelle de jeunes sous main de justice, âgés de 16 à 21 ans. Le projet consiste en une prise en charge de ces jeunes, pour l'acquisition des prérequis fondamentaux à l'intégration sociale et professionnelle.

Budget : 1 2680 000€, dont 635 000€ de FSE

Chantiers éducatifs maraichage et horticulture - Fondation d'Auteuil Formation continue ASPROCEP - Pays grassois (06)

Le projet consiste en la prise en charge de publics (jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse, jeunes issus des quartiers dits prioritaires et mineurs non accompagnés) ne pouvant pas entrer dans les dispositifs de droit commun et en rupture scolaire.

Cette prise en charge s'effectue à travers deux chantiers éducatifs :

- Chantier maraîchage

- Chantier horticulture

Budget : 110 300€, dont 44 700€ de FSE

Informations complémentaires :

https://europe.maregionsud.fr/jai-un-projet/programmes-europeens/po-feder-fse/

Contact :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des Affaires Européennes / Service FSE

Hôtel de Région - 27 place Jules Guesde - 13481 Marseille cedex 20

Tel : 04 91 57 50 17

Mail : fse@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Les programmes de coopération territoriale européenne *

* « il existe d'autres programmes, moins spécifiquement dédiés aux territoires ruraux, à retrouver sur europe.maregionsud.fr »

europe.maregionsud.fr

alcotra

ALCOTRA

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Budget FEDER 2014-2020 : 198,9 M€

Le programme ALCOTRA 2014 - 2020 est un programme européen de coopération transfrontalière qui poursuit deux objectifs essentiels :

- Favoriser un développement durable et équilibré en redynamisant l'économie
- Renforcer la cohésion des territoires et améliorer la qualité de vie des populations

Il se décline autour de 4 axes prioritaires d'intervention :

Axe 1 : Innovation appliquée

- Accroître les projets d'innovation et développer les services innovants au niveau transfrontalier
- Développer des modèles innovants d'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer l'efficacité énergétique

Axe 2 : Environnement mieux maîtrisé

- Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique
- Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

Axe 3 : Attractivité du territoire

- Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA
- Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière
- Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone frontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Axe 4 : Inclusion sociale et citoyenneté européenne

- Favoriser le développement de services socio-sanitaires pour la lutte contre le dépeuplement dans les zones rurales et de montagne.
- Accroître l'offre éducative, formative et les compétences tout au long de la vie

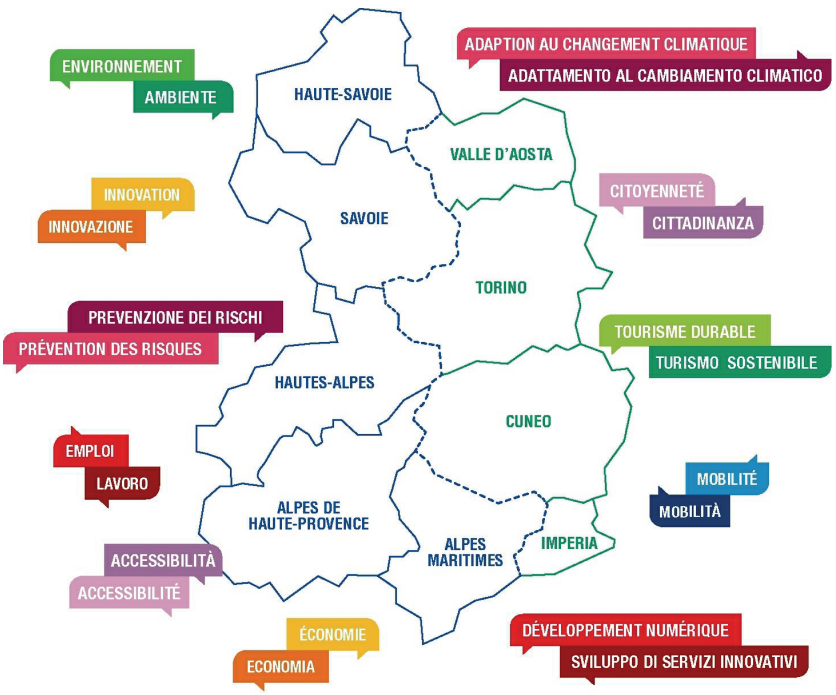

2. Zones d'éligibilité

Le programme ALCOTRA concerne les Alpes latines et ses territoires éligibles sont les suivants :

Pour l'Italie : la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, la métropole de Turin, les provinces de Cuneo (Piémont) et d'Imperia (Ligurie).

Interreg ALCOTRA

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Pour la France : les départements de Haute-Savoie et de Savoie (Région Auvergne-Rhône-Alpes), les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

3. Bénéficiaires cibles

Le Programme s'adresse aux acteurs du secteur public et privé : les administrations publiques, les PME, les organismes de formation, les universités et centres de recherche, les associations, les parcs naturels, les chambres consulaires, les pôles d'innovation et les filières d'entreprises.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

JARDINALP :

Afin de répondre à l'adaptation du tourisme alpin au changement des activités de découverte estivales du massif alpin par la valorisation du JARDINALP réunit huit jardins botaniques alpins franco-italiens : les jardins Paradisia, Castelsavoia, de Chanousia, de Saussurea, de Valeria et les Marguareis.

Chef de file du projet : Conservatoire botanique national alpin

L'@venture géologique :

Le projet entend protéger, valoriser et promouvoir des biens géomorphologiques et paysagers remarquables, représentatifs de l'histoire des Alpes sur l'espace transfrontalier. Grâce à une approche de médiation originale et attractive, la culture scientifique devient accessible. Il s'agit de moderniser et de renouveler le tourisme géologique par l'utilisation d'outils numériques innovants et ludiques. Les sites identifiés sont mis en réseau tout en intégrant les autres richesses du patrimoine culturel du territoire transfrontalier.

Chef de file du projet : Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

Informations complémentaires :

www.interreg-alcotra.eu

Contacts en Région :

Direction de la Coopération Euro-méditerranéenne / Service Coopération européenne

Information sur le programme. Cofinancements. Instruction technique :

A Marseille : Patrick Combrisson / Téléphone : 04 91 57 56 05 / Email : pcombrisson@maregionsud.fr

Mise en réseau. Aide au montage de projet. Suivi des projets programmés

A Gap (Maison de la Région) : Loïc Dautrey / Téléphone : 04 92 53 00 88 / Email : ldautrey@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Interreg
Alpine Space

EUROPEAN UNION

Espace alpin

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Land de Salzbourg (Autriche)

Point de contact national : Région Auvergne-Rhône-Alpes

Budget FEDER 2014-2020 : 116,6 M€

Le Programme Espace Alpin 2014-2020 est un programme européen de coopération transnationale créé pour soutenir le développement régional durable dans la région alpine.

Il se décline autour de 3 axes prioritaires d'intervention :

Axe prioritaire 1 : Un espace alpin tourné vers l'innovation

- Améliorer les conditions pour l'innovation dans l'espace alpin
- Améliorer les services d'intérêt général dans une société en pleine évolution

Axe prioritaire 2 : Un espace alpin à faible émission de carbone

- Etablir une politique intégrée entre les différents pays pour limiter les émissions de Carbone
- Proposer davantage d'options respectueuses de l'environnement pour le transport et la mobilité

Axe prioritaire 3 : Un espace alpin viable

- Valoriser durablement l'héritage naturel et culturel de l'espace alpin
- Améliorer la protection, la conservation et la connectivité écologique des écosystèmes de l'espace alpin

Axe prioritaire 4 : Une bonne gouvernance de l'espace alpin

- Améliorer la gouvernance transnationale multi-niveaux dans l'espace alpin

2. Zones d'éligibilité

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Le programme Espace alpin concerne le massif alpin.

L'espace de coopération regroupe les territoires de 5 Etats membres de l'Union européenne (Autriche, France, Allemagne, Italie, Slovénie) ainsi que la Suisse et le Liechtenstein.

4 régions françaises y participent : Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes.

3. Bénéficiaires cibles

Le Programme s'adresse aux acteurs du secteur public et privé : les autorités publiques, les agences, les PME, les établissements de l'enseignement supérieur, les centres de formation, les organismes de soutien aux entreprises, les groupes d'intérêt dont les ONG, etc.

La coopération publique-privée est fortement encouragée.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

SmartVillages

Ce projet a pour objectif de favoriser la transition numérique des villages dans les zones de montagne en travaillant sur les aspects organisationnels (gouvernance territoriale) et technique (TIC).

Partenaires de projet français : ADRETS - Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services

CESBA Alps : Vers des politiques territoriales bâtiments durables

L'objectif général du projet CESBA Alps est l'élaboration d'un outil d'évaluation de politiques territoriales de construction durable, outil qui comportera une part d'indicateurs communs à tous les territoires, et une part d'indicateurs régionalisés, prenant en compte le contexte de chaque région alpine.

Partenaires de projet français : ENVIROBATBDM, Rhônalpénergie-Environnement

Informations complémentaires

www.alpine-space.eu

Contacts

En Région Auvergne-Rhône-Alpes (Mise en réseau. Aide au montage de projet. Suivi des projets programmés) :

Chloé Ribaudeau : chloe.ribaudeau@auvergnerhonealpes.fr

En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Information sur le programme. Cofinancements. Instruction technique) :

Direction de la Coopération Euro-méditerranéenne / Service Coopération européenne

Patrick Combrisson / Téléphone : 04 91 57 56 05 /

Email : pcombrisson@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Interreg
UNION EUROPÉENNE
MARITTIMO-IT FR-MARITIME
Fonds européen de développement régional

Marittimo
Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Région Toscane

Budget FEDER 2014-2020 : 169 M€

Le Programme MARITTIMO est un programme européen de coopération transfrontalière, à dimension "maritime", visant à améliorer la coopération dans les domaines de l'accessibilité, de l'innovation, de la valorisation des ressources naturelles et culturelles afin d'assurer la cohésion des territoires et de favoriser l'emploi et le développement durable.

Il se décline autour de 4 axes prioritaires d'intervention :

Axe 1 : Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières

- Création et renforcement des PME qui opèrent dans le nautisme/chantier naval, tourisme innovant et durable, biotechnologies et énergies renouvelables.

Axe 2 : Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

- Amélioration de la prévention/gestion des risques, renforcement de la sécurité en mer, augmentation du niveau de protection du patrimoine naturel et culturel.

Axe 3 : Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires

- Augmentation de l'offre de transport, développement de la multi-modalité et amélioration de la durabilité dans les ports.

Axe 4 : Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique

- Soutien à l'auto-entreprenariat, à la micro-entreprise et à l'entreprise de l'économie sociale et solidaire; fourniture de services conjoints pour le travail et la formation.

2. Zones d'éligibilité

La coopération au coeur de la Méditerranée

CORSE	Toute la région
LIGURIE	Toute la région
PACA	Alpes-Maritimes | Var
SARDAIGNE	Toute la région
TOSCANE	Grosseto | Lucca | Livorno | Massa Carrara | Pisa

6,5 MLN Habitants

199.649.898 € Financement

169.702.411€ FESR
Fonds Européen de Développement Régional

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Le programme MARITTIMO concerne le bassin maritime méditerranéen et ses territoires éligibles sont les suivants :

Pour l'Italie : Régions de Ligurie, Sardaigne et 5 provinces de la côte Toscane

Pour la France : Corse, départements du Var et des Alpes-Maritimes

3. Bénéficiaires cibles

Le Programme s'adresse à un système vaste et articulé de bénéficiaires potentiels : centres de recherche, universités, associations, organisations syndicales, organismes publics, PME, établissements de transport, capitaineries de port, organismes de formations et d'insertion, etc.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

ViviMed - Services innovants pour le développement de la filière du tourisme dans l'arrière-pays de l'aire méditerranéenne

L'objectif de ViviMed est de souligner et de mettre en valeur l'authenticité, la culture, l'environnement et la productivité des territoires, avec la participation active de la filière du tourisme local, avec laquelle des stratégies novatrices et des synergies pour le développement durable sont établies.

Partenaire de projet français : France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, Agence du tourisme de la Corse.

Territoire pilote : Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon

Food & Wine & Market Place

Le projet permet aux agriculteurs, éleveurs, viticulteurs, apiculteurs… de dynamiser la connaissance "trans-frontalière " de leurs produits dans toute la zone de coopération : circuits courts, promotion des produits locaux issus de l'artisanat, optimisation des échanges transfrontaliers et accès à de nouveaux marchés à travers le numérique.

Dans le cadre de ce projet, de nombreux acteurs de territoires ruraux du Var et des Alpes-Maritimes ont été rencontrés (chambre d'agriculture, agriculteurs, maisons du patrimoine, etc…), des stands mettant en valeur ce projet, lors de foires et marchés sont également réalisés.

Partenaires de projet français : Chambre de commerce et d'industrie du Var, Union patronale du Var

Informations complémentaires : http://interreg-maritime.eu/

Contacts en Région :

Direction de la Coopération Euro-méditerranéenne / Service Coopération européenne

Information sur le programme. Cofinancements:

Au siège de la Région à Marseille : Caroline Humblot / Téléphone : 04 91 57 54 05 / Email: chumblot@maregionsud.fr

Mise en réseau, Aide au montage de projet, Suivi des projets programmés - Référente territoriale du programme MARITTIMO :

A la Maison de la Région de Toulon : Tatiana Lambert / Téléphone: 04 94 92 46 05 / Email : tlambert@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Les programmes thématiques de l'Union européenne*

* « il existe d'autres programmes, moins spécifiquement dédiés aux territoires ruraux, à retrouver sur europe.maregionsud.fr »

europe.maregionsud.fr

LIFE

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Commission européenne

Le programme LIFE est le seul fonds de l'Union européenne exclusivement consacré aux objectifs liés à l'environnement et au climat. Le programme LIFE a pour objectif de préserver, protéger et améliorer la qualité de l'environnement ; de protéger la santé humaine et poursuit l'objectif d'une utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles.

Entre 2014-2020, la Commission européenne a défini deux sous-programmes thématiques :

- un sous-programme Environnement avec les domaines prioritaires suivants : La protection de l'environnement - L'efficacité des ressources - La gouvernance et l'information
- un sous-programme Action Climatique avec les domaines prioritaires suivants : Adaptation - Atténuation - La gouvernance et l'information.

Le budget 2014-2020 s'élève à 3,46 milliards d'€ (2,6 milliards pour l'environnement et 864.2 millions d'euros pour le climat)

2. Types de projets et de bénéficiaires cibles

Projets " traditionnels " : des projets LIFE classiques, c'est-à-dire des projets de bonnes pratiques, démonstration, pilote, information et/ou gouvernance qui contribuent à la mise en œuvre d'une politique européenne, qui ont une durée moyenne de 2 à 5 ans et un budget moyen entre 2 et 3 millions d'euros. Tout type de porteur de projet enregistré dans l'Union européenne peut présenter une proposition auprès de ce programme (ONG, PME, grande entreprise, collectivité publique, association…)

Projets " intégrés " : des projets de grande échelle géographique (régionale, multirégionale, nationale ou transnationale), d'assez longue durée (plus de 6 ans), avec un budget important (autour de 20 millions d'euros). Ils mettent en œuvre des plans ou stratégies, au niveau national ou régional, visant à mettre en œuvre le droit environnemental européen dans les domaines de la nature, de l'eau, des déchets, de l'air ou du climat. Ces projets doivent bénéficier d'autres financements européens, nationaux ou privés, dans le but d'une mise en œuvre complète ou " intégrée " dudit plan ou stratégie, et doivent avoir un impact positif sur d'autres secteurs de l'environnement. Ce sont essentiellement des projets de bonnes pratiques avec une action d'acquisition des compétences (obligatoire) mais l'intégration d'actions relevant de projets pilotes ou de démonstration sera bienvenue. Les projets intégrés sont généralement portés par l'autorité en charge de la mise en œuvre du plan ou de la stratégie dans l'Etat membre.

Projets " assistance technique " : Les porteurs de projets intégrés peuvent bénéficier d'une assistance pour la phase de préparation de la proposition finale. Cette assistance sera d'un coût maximum de 100 000 euros et financée à 60% par LIFE.

Projets " préparatoires " : des projets qui abordent des besoins spécifiques pour le développement et la mise en œuvre de la politique européenne. En clair, ils se présentent sous la forme d'appels d'offres annuels pour des sujets spécifiques. Les candidats éligibles sont des autorités publiques, des organisations privées commerciales ou non-commerciales (dont ONG).

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemple de projet financé

LIFE des Alpilles

Situé au cœur du triangle constitué par Arles, Avignon et Aix-en-Provence (Bouches du Rhône), le massif des Alpilles est un bloc calcaire escarpé de 30 kilomètres de long sur plus de 10 kilomètres de large. Il est un site Natura 2000. Ce territoire méditerranéen abrite une grande diversité de milieux et de paysages, qui expliquent en grande partie l'importante biodiversité ornithologique de ce territoire. On y trouve notamment 27 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (identifiés par la Directive Européenne Oiseaux) auxquelles s'appliquent une obligation de conservation.

Le but du projet Life est de renforcer le lien entres les activités humaines et la préservation de la biodiversité, aider les parties prenantes locales à comprendre l'importance écologique des sites/espèces cibles, et soutenir le développement de bonnes pratiques pour favoriser la conservation des espèces d'oiseaux.

Informations complémentaires :

http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life.htm

Contacts

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Marseille, Maxime Bonnaud-Delamarre, mbonnaud@maregionsud.fr

A Bruxelles, Claudia Vitel, cvitel@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

HORIZON 2020

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Commission européenne

Horizon 2020 est le programme-cadre pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne, avec un budget de 77 milliards d'euros sur sept ans (2014-2020). Le programme vise à éliminer les barrières à l'innovation et faciliter les partenariats européens pour renforcer la compétitivité de l'Europe, la croissance des entreprises et la création d'emplois.

Le programme Horizon 2020 repose sur trois priorités :

1. Excellence scientifique : priorité ayant pour objectif d'élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe pour garantir une recherche de niveau mondial à long terme, de soutenir les idées et projets scientifiques les plus prometteurs, de développer les talents en Europe, d'offrir aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires, de rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde
2. Compétitivité industrielle : concerne les actions qui auront pour but de fournir des investissements ciblés sur des technologies industrielles clés pour la compétitivité des entreprises européennes, d'optimiser le potentiel de croissance des entreprises et d'aider les PME européennes innovantes à devenir des acteurs majeurs sur le marché mondial
3. Défis sociétaux : dans ce pilier, la recherche et l'innovation sont orientées vers la réponse aux grands défis sociétaux auxquels l'Europe est confrontée. Les défis sociétaux ont été identifiés dans sept secteurs prioritaires : santé, énergie, transport, sécurité, transformations sociales, bioéconomie, environnement.

2. Type de projets soutenus

Horizon 2020 soutient des projets tout au long de la chaîne de l'innovation : depuis la première idée pour la recherche fondamentale jusqu'au nouveau produit, service ou procédé pour le marché et la société. La Commission européenne est très attentive à financer des projets présentant un fort potentiel d'impact et, pour cela, finance de nombreux projets ayant pour objectif de tester une solution innovante.

3. Bénéficiaires cibles

Horizon 2020 s'adresse à tous les acteurs de la recherche et innovation : les entreprises et laboratoires de recherche, mais également tout acteur susceptible d'utiliser les solutions et technologies développées.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemple de projet financé

LIVERUR - Living lab research concept in rural areas

LIVERUR vise à développer un modèle économique innovant appelé " Living Labs " parmi les régions rurales. Les " Living Labs " ou laboratoires vivants sont des écosystèmes centrés sur l'utilisateur, ouverts à l'innovation, qui opèrent souvent dans un contexte territorial intégrant des activités de recherche et d'innovation collaborative. Dans la cadres des " Living Labs ", les utilisateurs, les décideurs, les entreprises et les chercheurs concluront des accords pour une collaboration à plus long terme. Les " Living Labs " représente ainsi un modèle intéressant pour favoriser l'émergence de projets entrepreneuriaux.

Le projet LIVERUR entreprendra une analyse socio-économique en milieu rural pour identifier, décrire et comparer les différences entre la nouvelle approche de type " Living Lab " et les approches traditionnelles de l'entrepreneuriat.

L'objectif à court terme de LIVERUR est d'améliorer la connaissance des nouveaux modèles économiques qui se développent dans les régions rurales. À long terme, le projet devrait contribuer à augmenter le potentiel de diversification des économies rurales.

Le consortium menant le projet LIVERUR est composé d'organismes de recherche, d'agences d'innovation et de développement et de partenaires représentant les territoires ruraux. A titre d'exemple, la Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur en est partenaire.

LIVERUR – Living Lab research concept in Rural Areas

Informations complémentaires :

https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/

Contacts :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Marseille, Cécile Cadet, ccadet@maregionsud.fr

A Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Programme Européen de Promotion pour les Produits Agricoles
" ENJOY IT'S FROM EUROPE "

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Commission européenne

" Enjoy it's from Europe " est le nouveau programme de promotion des produits agricoles de l'Union européenne. L'objectif est d'aider les producteurs européens à conquérir de nouveaux marchés. Il finance des campagnes de promotions des produits européens.

Le budget octroyé à cette politique est en constante progression : 169 M€ en 2018 par rapport à 133 M€ en 2017.

2. Type de projets soutenus

Le programme de promotion inclut des actions de communication telles que des campagnes publicitaires (presse, télévision, radio, Internet), des actions d'animation sur des lieux de vente ; la participation à des foires et des salons, des campagnes de relations publiques, et d'autres activités.

Les programmes d'information et de promotion peuvent être des programmes :

- " simples " proposés par une ou plusieurs organisations d'un même Etat membre. Ils doivent être mis en œuvre sur au moins deux Etats membres ou un seul, s'ils sont différents de celui des organisations ;
- " multi ", proposés par au moins deux organisations d'au moins deux États membres ou par une ou plusieurs organisations européennes.

Le programme doit être mis en œuvre sur une période d'un an minimum et maximum trois ans.

3. Bénéficiaires cibles

Les participants doivent être :

Des organisations professionnelles ou interprofessionnelles représentatives du secteur (50 % du volume ou de la valeur de la production commercialisée),

Des organisations de producteurs et leurs groupements reconnus par les États membres

Des groupements de producteurs au sens de l'Art. 3 du Règlement 1151/2012 sur les systèmes de qualité

Des organismes agro-alimentaires réalisant une mission d'intérêt publique en charge de la promotion de produits agricoles. Les organisations doivent être établies dans un Etat membre de l'Union européenne

Le montant plafond est d'environ 6 à 7 millions d'euros avec un montant plancher d'environ 600 000 €. Pour les projets simples, le cofinancement est compris entre 70 et 85% des coûts du projet total et pour un projet multi de 80 à 85 %.

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemple de projet financé

European Fraîch'Fantaisy

Afin d'accroître la consommation de fruits et légumes des ménages avec enfants, INTERFEL (interprofession des fruits et légumes frais), la Chambre d'agriculture de Hongrie (NAK) et les AOP tomates concombres et fraises ont associé leurs savoir-faire pour construire une campagne de promotion et d'information destinée aux enfants (de 6 à 10 ans en France et de 6 à 14 ans en Hongrie) et à leurs familles.

Le concept de " pouvoirs des fruits et légumes frais " retenu pour cette campagne se fonde sur un axe narratif immersif, ludique et pédagogique qui vise à transmettre, aux enfants et à leur famille, un ensemble de savoirs liés à la préparation, à la variété et à la qualité des fruits et légumes frais en Europe.

L'acquisition de connaissances, par le biais du jeu, permet de susciter un réel engouement pour les fruits et légumes frais. Le programme s'adresse également aux parents et aux grands-parents et les encourage à cuisiner quotidiennement, et simplement, les fruits et légumes frais pour leurs enfants, et les grands-parents à multiplier les activités ludiques autour de ces produits.

Informations complémentaires :

https://ec.europa.eu/chafea/agri/

Contacts:

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Marseille, Maxime Bonnaud-Delamarre, mbonnaud@maregionsud.fr

A Bruxelles, Claudia Vitel, cvitel@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

Erasmus+

ERASMUS +

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Commission européenne

Doté d'un budget de 14,7 milliards d'euros, Erasmus + est le programme de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il contribue à offrir à plus de 4 millions d'Européens la possibilité d'étudier, de se former, d'acquérir une expérience ou de participer à un échange à l'étranger.

Erasmus+ contribue à la stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance, de l'emploi, de l'équité sociale et de l'inclusion, ainsi qu'aux objectifs du cadre stratégique " Éducation et formation 2020 ". Le programme vise au développement d'un espace européen de l'éducation et de la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse, renouvelée en mai 2018.

Le programme Erasmus+ contribue également à la réalisation de l'objectif de développement de la dimension européenne dans le sport, en particulier dans les sports de masse, et à la promotion des valeurs européennes. Grâce à ces actions, le programme soutient l'internationalisation des établissements, la formation tout au long de la vie, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

2. Type de projets soutenus

Erasmus+ comprend trois actions clés : mobilités des apprenants et du personnel, coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques, soutien à la réforme des politiques, ainsi que deux autres actions : Jean Monnet, et Sport.

Ces actions offrent des possibilités pour les individus de bénéficier d'une mobilité à l'étranger ainsi que d'une formation linguistique en ligne, et pour les organisations de collaborer au sein de projet de partenariats dans les domaines de la formation académique et professionnelle, des écoles, de l'enseignement pour adultes et des événements sportifs européens.

Erasmus+ soutient également l'enseignement, la recherche (Jean Monnet), la mise en réseau et le débat politique sur des sujets liés à l'Union Européenne.

Erasmus+ inclut une importante dimension internationale: coopération avec les pays partenaires, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, grâce à des partenariats institutionnels, mais aussi de la mobilité et de la coopération des jeunes au niveau mondial.

3. Bénéficiaires cibles

Six secteurs sont visés par le programme : la jeunesse (13 à 30 ans), l'enseignement supérieur, l'enseignement scolaire, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le sport. Erasmus+ s'adresse à un grand nombre de personnes (élèves, étudiants, apprentis, jeunes de 13 à 30 ans sans condition de statut ni de diplôme, personnels de l'enseignement, formateurs, professionnels de jeunesse...) et d'organisations (établissements de formation, associations, institutions...).

REGION SUD

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemple de projet financé

Le Centre Forestier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a plusieurs projets Erasmus +, dont :

Forestry EduTrainer, qui a comme objectif le développement d'un certificat européen de qualification pour les formateurs forestiers. Cette formation propose un concentré des meilleures pratiques de formation, incluant certaines innovations déjà appliquées en Europe. Le contenu sera conçu en utilisant les normes de formation forestière de l'Union européenne, en tenant compte des spécificités nationales, et en offrant 3 spécialités au choix : exploitation forestière manuelle, ou mécanisée et débardage. La formation vise les méthodes, les outils et la pédagogie à appliquer par les formateurs dans le secteur de la formation forestière.

Informations complémentaires :

http://www.erasmusplus.fr/

Contact

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Marseille, Magali GUIRAL : maguiral@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

EUROPE CREATIVE

Autorité de gestion : Commission européenne

Europe Créative est le programme-cadre de la Commission européenne visant à soutenir les secteurs de la culture et de l'audiovisuel. Il est doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros pour la période de programmation 2014-2020.

1. Le programme - Axes prioritaires

Europe Créative a pour objectif de soutenir les secteurs de la culture et de la création afin de bénéficier des atouts de l'ère numérique et de la mondialisation; de permettre à ces secteurs de développer leur potentiel économique en contribuant à une croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale; et de donner aux secteurs européens de la culture et des médias accès à de nouveaux publics, marchés et débouchés au niveau international.

Europe créative comprend trois volets :

1. Le volet Culture aide les organisations culturelles et créatives à opérer au niveau transnational. Il promeut la circulation des œuvres et la mobilité des acteurs culturels.
2. Le volet MEDIA soutient la capacité des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel de l'Union à développer, distribuer et promouvoir leurs activités sur toutes les plateformes.
3. Le volet transsectoriel facilite l'accès au financement des PME et des organisations dans les secteurs du programme, et promeut la coopération politique transnationale.

2. Type de projets soutenus

Le volet Culture soutient :

- des projets de coopération européenne, à grande et petite échelle, afin d'expérimenter de nouveaux modèles d'action porteurs d'innovation notamment autour des publics (volet le plus largement ouvert et doté financièrement)
- des projets de grands réseaux européens, afin de créer un environnement européen favorable au renforcement des acteurs et à l'innovation par l'échange entre professionnels
- de larges plateformes européennes, afin de structurer de nouveaux modes d'organisation professionnelle à même de soutenir la circulation et l'émergence d'œuvres européennes sur des échelles importantes
- des projets de traduction littéraire européenne

Concernant le volet média, plusieurs domaines sont soutenus tels que le renforcement de l'innovation et de la compétitivité, les stratégies de développement du public, la formation ou le développement professionnel, le développement de projets destinés au public international et les coproductions internationales. Ce programme aide également à accroître l'impact des projets audiovisuels en soutenant le marketing, la distribution, l'image de marque, l'exploitation et l'éducation cinématographique.

Le volet transsectoriel du programme soutient diverses actions, telles que l'établissement d'un mécanisme de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création, la promotion de la coopération politique transnationale, l'appui à un réseau de bureaux nationaux "Europe Créative".

3. Bénéficiaires cibles

Les organisations et acteurs des secteurs de la culture, de la créativité, et des médias européens. Le programme Europe Créative est ouvert aux organisations des pays membres de l'Union européenne. En tant que partenaires, d'autres pays peuvent également participer : l'Islande, la Norvège, l'Albanie, la Bosnie Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la République Serbe, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine, la Tunisie et depuis 2018, l'Arménie, et le Kosovo.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemple de projet financé

Association Bandalena, à Sigonce (Alpes-de-Haute-Provence)

L'association est partenaire du projet " Store the future " sur la valorisation du patrimoine immatériel à travers l'art (musique, théâtre, performance). L'objectif est d'atteindre un public plus important grâce à des créations contemporaines liées à un document du patrimoine local. Archivistes et artistes travaillent ensemble à développer des modes de collaboration innovants à partir d'archives écrites (carnet, lettre, biographie) de personnes ayant vécu à des moments signifiants de l'histoire européenne.

Pays coordinateur :

Italie - Partenaires : Croatie, Portugal, France.

Informations complémentaires :

https://eacea.ec.europa.eu/europe-creative_fr

Contact

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Bruxelles : Marie Wittamer : mwittamer@maregionsud.fr

A Marseille : Kim-Anne Kennibol : kakennibol@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

L'Europe pour les citoyens

EUROPE POUR LES CITOYENS

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Commission européenne

Le programme " Europe pour les citoyens " œuvre pour rapprocher l'Union européenne de ses citoyens et permettre à ces derniers de participer pleinement à la construction européenne.

Les objectifs du Programme sont de :

- Contribuer à faire comprendre l'Union européenne, son histoire et sa diversité
- Promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique au niveau de l'Union européenne
- Sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes
- Encourager la participation démocratique des citoyens européens.

Doté d'une enveloppe de 195 M€, le programme se compose de trois volets : mémoire européenne, engagement démocratique et participation civique, et les subventions de fonctionnement.

2. Type de projets soutenus

Ce qui est soutenu: Travail de mémoire européen - sensibiliser au travail de mémoire, à l'histoire et aux valeurs communes ainsi qu'aux objectifs de l'Union européenne - Engagement démocratique et participation civique - encourager la participation démocratique et civique des citoyens au niveau de l'Union - Jumelage de villes - Réseaux de villes - Projets de la société civile

Dialogue avec la société civile : la Commission européenne entretient un dialogue permanent et structuré avec des partenaires clés.

3. Bénéficiaires cibles

Les bénéficiaires cibles sont les institutions publiques, les organisations de la société civile, actifs dans le domaine de la citoyenneté européenne.

Le programme est ouvert aux 28 États Membres de l'Union européenne et aux pays suivants, à condition qu'ils aient signé un protocole d'accord avec la Commission: les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et les pays candidats potentiels, les pays de l'AELE faisant partie de l'accord EEE.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Exemples de projets financés

Act Locally, Think Internationally Union (s) Elections

Ce projet de coopération européenne vise à mieux faire connaitre l'Union européenne à ses citoyens en leur permettant d'exprimer leurs opinions sur l'Europe et en donnant l'espace et les outils pour mieux comprendre leur rôle dans l'Union européenne.

Musique et totalitarisme

Le projet " Musique et Totalitarismes " vise à développer chez les publics européens les plus larges une conscience de l'histoire des régimes autoritaires du XXe siècle, à travers le caractère symptomatique de la répression opérée par ces différents systèmes à l'encontre des musiciens de leur époque dans le lieu d'enfermement spécifique que constitue le système concentrationnaire.

Informations complémentaires :

http://eacea.ec.europa.eu/europe-pour-les-citoyens_fr

Contact

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Marseille, Kim-Anne Kennibol: kakennibol@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

europe.maregionsud.fr

WIFI4EU

1. Le programme - Axes prioritaires

Autorité de gestion : Commission européenne

Avec l'initiative WIFI4EU, la Commission mettra à disposition 120M€ sur la période 2018-2020 pour financer des micro-projets d'installation de hotspots Wifi dans les lieux publics de 6 000 à 8 000 communautés locales européennes.

2. Type de projets soutenus

La Commission européenne financera l'achat et l'installation de l'équipement Wifi tandis que les autorités locales devront s'engager à régler les factures pour la connexion et la maintenance des équipements sur le long terme.

3. Bénéficiaires cibles

Tous les européens : le système WiFi4EU sera décaissé de manière géographiquement équilibrée, de sorte que les connexions à haut débit puissent bénéficier à la fois aux résidents et aux visiteurs de milliers de communautés locales à travers l'Union européenne - au moins 6 000 à 8 000 communautés locales d'ici 2020.

Les organismes publics locaux : le système WiFi4EU sera ouvert aux organismes du secteur public - généralement les municipalités locales, les bibliothèques, les centres de santé, etc. Il financera les coûts d'équipement et d'installation (points d'accès Internet), tandis que le bénéficiaire paiera la connectivité (abonnement Internet) et la maintenance en bon état de l'équipement pendant 3 ans.

Les autorités locales seront encouragées à développer et à promouvoir leurs propres services numériques dans des domaines tels que l'administration en ligne, la santé en ligne et le tourisme électronique grâce à une application dédiée.

REGION SUD
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Calendrier indicatif

Initiative WiFi4EU Vous trouverez ci-après un calendrier indicatif jusqu'au début de l'année 2019, ainsi qu'une description succincte des principales prochaines étapes de l'initiative WiFi4EU: ouverture du portail, lancement de l'appel, annonce des résultats, distribution des coupons et planification des prochains appels.

Ouverture du portail WiFi4EU pour l'enregistrement	Dernière quinzaine de septembre 2018	Chargez vos pièces justificatives si vous ne l'avez pas encore fait, ou vérifiez qu'elles sont conformes aux exigences et ne doivent pas être mises à jour. Il est possible de modifier des pièces justificatives si nécessaire.
Lancement de l'appel à propositions WiFi4EU 2018	Peu après la réouverture du portail.	Introduisez votre candidature pour l'appel de 2018. Le nombre de coupons disponibles a été porté à plus de 2 500. Tous les candidats recevront un courriel de confirmation peu après le dépôt de leur candidature.
Désignation des lauréats	Environ six semaines après l'appel	Tous les candidats recevront un courriel contenant les résultats de leur candidature à l'appel.
Distribution des coupons	Une fois que les lauréats ont signé leur convention de subvention	Les bénéficiaires d'un coupon recevront un courriel leur demandant de signer une convention de subvention. Dans l'intérêt de toutes les parties, il est important que ces conventions soient signées dès que possible. Une fois que le bénéficiaire d'un coupon a signé la convention et désigné une entreprise d'installation de Wi-Fi, celle-ci peut installer les points d'accès Wi-Fi.
Paiement des entreprises d'installation de Wi-Fi	Une fois que le réseau WiFi4EU est opérationnel	Une fois que l'installation est achevée et opérationnelle, l'entreprise d'installation de Wi-Fi doit envoyer une notification via le portail afin de recevoir le paiement.
Premier appel WiFi4EU 2019	1er trimestre 2019	Introduisez votre candidature pour l'appel de 2019.

Informations complémentaires :

https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/policies/wifi4eu-free-wi-fi-europeans

Contact

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A Bruxelles, Lucie Durocher, ldurocher@maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

reseaurural.maregionsud.fr

UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

RéseauRural Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

Réseau rural - C'est ensemble que se construit l'avenir des territoires